

Tâche secondaire 2023-2024 — CSS des Patriotes

32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles

1

Tâche éducative – 720 heures 20 heures x 36 semaines = 720 heures

- 16 heures 40 minutes (1000 minutes) par semaine – cours et leçons
 - 3 heures et 20 minutes (200 minutes) par semaine – autres tâches éducatives
- 20 heures (1200 minutes) en moyenne par semaine**

Autres tâches éducatives :

- Surveillance autre que la surveillance de l'accueil et des déplacements
- Récupération
- Encadrement
- Activités étudiantes

2

Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 360 heures

- Journées pédagogiques = 108 h : 20 journées pédagogiques x 5 heures 24 minutes
- Surveillance de l'accueil et des déplacements
- Comités
- Rencontres
- Plan d'intervention
- Correction
- Planification

- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
- Etc.

3

Autres tâches professionnelles (ATP) personnelles – 200 heures

* 120 heures à l'école à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures en incluant le temps requis pour les 3 premières rencontres de parents et les 10 rencontres collectives.

◇ 80 heures à l'extérieur de l'amplitude ou au choix de l'enseignant, effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix.

(2 heures, en moyenne, par semaine)

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

		Secondaire 5 jours/36 semaines		Secondaire 9 jours/20 cycles	
		heures/ semaine <i>en moyenne</i>	heures/ année	heures/ cycle <i>en moyenne</i>	heures/ année
Tâche éducative	Cours et leçons	16 h 40	600 h	30 h	600 h
	Autres tâches éducatives	3 h 20	120 h	6 h	120 h
	Total	20 h	720 h	36 h	720 h
Autres tâches professionnelles	Assignées	7 h	360 h	12 h 36	360 h
	Personnelles	5 h	200 h	9 h	200 h
	Total	32 h	1280 h	57 h 36	1280 h

Présence, en moyenne, de 30 h / semaine à l'école.